

## Projet éolien d'Auppegard

### Lettre d'information #3 - Mai 2024

#### Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Depuis plus de trois ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur la commune d'Auppegard.

Les études de faisabilité, lancées en 2022 dans le cadre du développement du projet, sont en passe de s'achever. Les différents enjeux locaux ont été finement étudiés afin de retenir une implantation finale de 3 éoliennes engendrant le moins d'impact possible sur l'environnement, le paysage et l'acoustique, tout en garantissant une production optimisée d'énergie renouvelable. Nous vous présenterons ces résultats dans la suite de la lettre, et serons ravis d'échanger avec vous sur ces sujets lors d'un forum d'information qui aura lieu le jeudi 13 juin 2024.

Nous avons également pu, lors de réunions avec le Conseil municipal d'Auppegard, définir des mesures d'accompagnement qui profiteront à la commune. Vous trouverez également un bilan de la concertation réalisée tout au long du projet.

Ainsi, la bonne avancée du projet devrait nous permettre de le déposer en préfecture cet été, afin de pouvoir passer en phase d'enquête publique courant 2025. Nous distribuerons une nouvelle lettre d'information à cette occasion.

Face à l'urgence écologique et climatique, chaque territoire a sa part de responsabilité dans la production d'énergie locale et renouvelable, et ce projet apportera une pierre à cet édifice.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes.

En vous souhaitant une bonne lecture !



**Tanguy Le Brun**  
Chef de projets éoliens  
tanguy.lebrun@rwe.com

## Invitation

### Forum d'information sur le projet finalisé

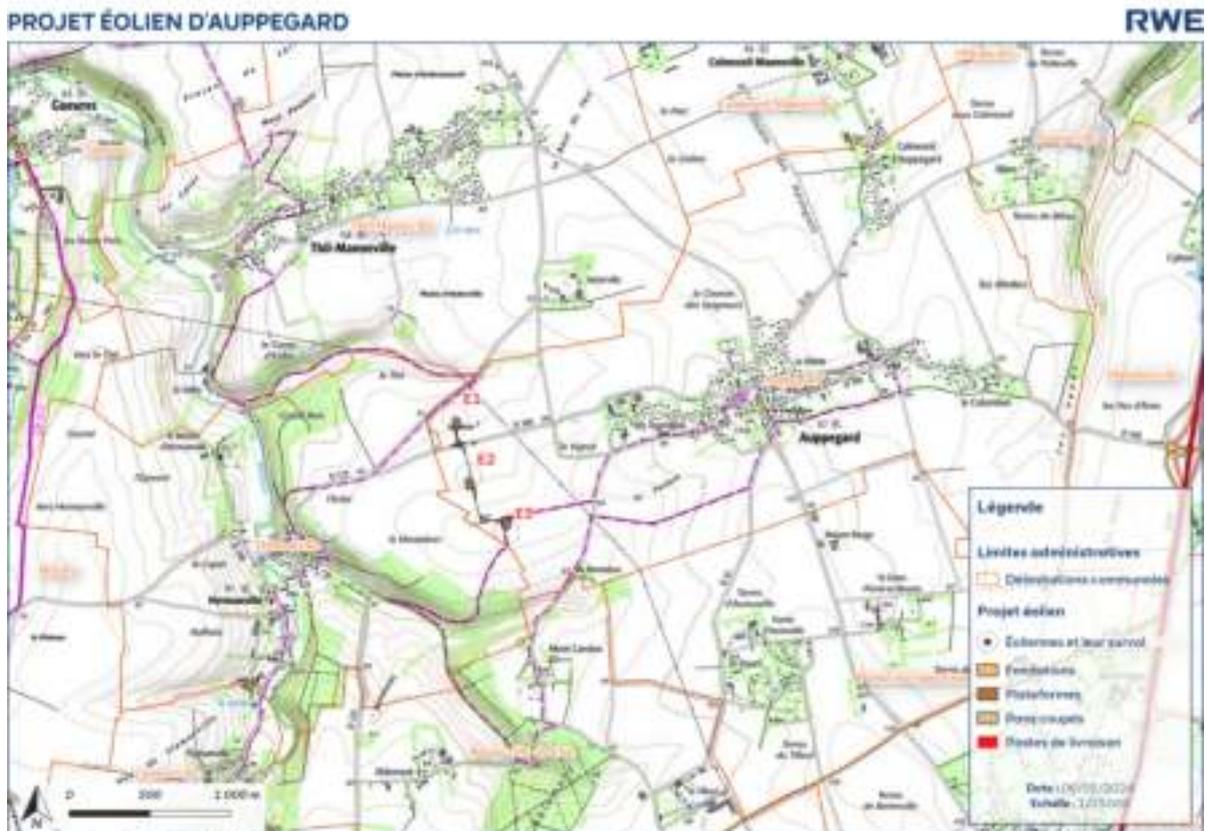
L'équipe projet RWE vous invite à découvrir le projet éolien abouti. Vous pourrez découvrir l'ensemble des études, les photomontages, ainsi que les mesures qui viendront accompagner le projet.

**Jeudi 13 juin 2024**  
**Salle des fêtes d'Auppegard**  
**17h-20h**



# Le projet se précise

## L'implantation



Trame d'implantation du projet éolien d'Auppegard

L'implantation retenue est composée de 3 éoliennes disposées sur un axe Nord-Sud. Celle-ci a été déterminée notamment par les contraintes techniques de la zone d'études (maximisation de l'éloignement aux habitations, éloignement aux départementales, éloignement aux lignes électriques) mais également par la prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères du territoire.

## Les chiffres clés du projet



3

éoliennes

Le projet éolien est composé de 3 éoliennes de 185 mètres en bout de pale au maximum.



9 600

foyers

Un parc éolien de 3 éoliennes de 6,6 MW produira l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 9 600 foyers.



4 à 6,6

MW

Puissance unitaire des modèles d'éoliennes considérés.

# Retour sur les études

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des résultats de ces études.

## Résultats de l'expertise environnementale

Entre mars 2022 et mars 2023, des écologues du bureau d'études Envol Environnement ont recensé les espèces présentes sur la zone d'étude. Ces observations ont été menées durant un cycle biologique complet (1 an). La flore, les mammifères, les insectes, les amphibiens, les reptiles ont été recensés et une attention particulière a été portée sur les oiseaux et les chauve-souris.



*Busard Saint Martin*  
©Kositoes



*Noctule commune*  
©BatsLife

- Avifaune: 5 espèces d'oiseaux sont concernées par des impacts bruts faibles à moyens (Alouette des champs, Bruant jaune, Busard Saint-Martin, Goéland argenté et Hibou moyen-duc).
- Chiroptères (chauves-souris): Les impacts du projet concernent principalement le risque de collision et/ou de barotraumatisme. Des impacts bruts moyens ont été évalués à l'encontre de la Noctule commune. Les impacts sur les autres espèces sont non significatifs.

Suite à l'observation d'espèces plus ou moins sensibles à l'éolien, des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ont été déterminées en collaboration avec le bureau d'études. Quelques exemples de mesures sont décrits en page 5 de cette lettre.

**Une fois ces mesures considérées, les impacts résiduels du projet éolien sont jugés faibles à très faibles sur l'environnement.**

## Résultats de l'expertise sur l'acoustique

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'études indépendant Sixense Engineering entre juin et juillet 2023. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les zones d'habitations les plus proches de la zone d'études du projet : Auppegard, Mont Candon, Hermanville, et Hyberville. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance fine du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées afin de modéliser la modification de l'ambiance sonore induite par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'émergence acoustique effectués après la mise en service du parc.



Sonomètre de l'étude acoustique (Hyberville)

## Résultats de l'expertise sur le paysage



L'étude paysagère du dossier a été réalisée par le bureau d'études Agence Couason. Cette étude permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région.

Le volet paysager de l'étude d'impact contient 48 photomontages qui permettent de visualiser l'insertion paysagère du projet éolien depuis de nombreux points de vue. Nous vous invitons à venir les consulter en grand format à la permanence publique du 13 juin. L'ensemble des photomontages seront également consultables lors de l'enquête publique.



Photomontage depuis les franges sud de Thil-Manneville



Photomontage depuis la RD 108 sur le plateau surplombant la vallée de la Vienne, à Hermanville



Photomontage depuis le hameau de Hyberville



Photomontage depuis la partie ouest du bourg d'Auppegard



Photomontage depuis le cimetière près de l'église d'Auppegard

# Les bénéfices pour le territoire

## Retombées fiscales\* pour 3 éoliennes de 6.6 MW

Commune d'Auppegard	44 100 € / an
Communauté de communes Terroir de Caux	101 300€ / an
Département de la Seine-Maritime	51 200 € / an
Etat	2 200 € / an

\*simulation faite le 02 mai 2024 et basée sur les dispositions fiscales de 2020 (source : impots.gouv.fr)

### Zoom sur : les mesures Eviter, Réduire, Compenser (E.R.C)

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible. Des exemples non exhaustifs des mesures pour le parc éolien d'Auppegard sont présentés ci-dessous :



- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités avifaunistiques
- Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



- Bridage des éoliennes pour ne pas dépasser les seuils de bruit réglementaires
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service afin d'ajuster le plan de bridage

### Les mesures d'accompagnement : une plus-value pour le territoire

Convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Ces mesures ont été définies et travaillées lors de plusieurs séances de travail avec les élus du Conseil Municipal d'Auppegard.



**Création d'un verger communal**



**Participation financière au projet de voie douce entre Auppegard et Colmesnil d'Auppegard**



**Mise en valeur de l'église : enfouissement des réseaux aériens et installation de luminaires LED**



**Installation de panneaux pédagogiques sur les chemins situés aux alentours du parc éolien**

## Bilan de la démarche de concertation

La démarche d'information et de concertation a débuté en octobre 2020. Depuis cette date, une démarche adaptée au contexte et aux attentes locales a été proposée. Veuillez trouver ci-dessous le bilan de cette concertation.



### Outils de communication

- Lettre d'information 1 : mars 2022
- Lettre d'information 2 : février 2023
- Lettre d'information 3 : mai 2024
  
- 1 site internet : [auppegard.projet-eolien.com](http://auppegard.projet-eolien.com)



### Réunions de travail et permanences d'information

- Permanences d'information à Auppegard et Thil-Manneville en juin 2022
- Réunions régulières avec les élus d'Auppegard
- Forum d'information sur le projet finalisé en juin 2024



### Porte-à-porte

- Une campagne de porte-à-porte en mars 2022

### Les prochaines étapes du projet

